Université Clermont Auvergne

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel expérimental

49 boulevard François Mitterrand

63000 Clermont-Ferrand

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

Forvis Mazars

Parc des Glaisins

7, avenue du Pré Félin

74940 Annecy

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

Université Clermont Auvergne

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel expérimental

49 boulevard François Mitterrand

63000 Clermont-Ferrand

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

Au Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de l'Université Clermont Auvergne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français et du référentiel comptable applicable aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Forvis Mazars

Parc des Glaisins

7, avenue du Pré Félin

74940 Annecy

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes de l'annexe des comptes consolidés :

- La note 2.4) Evènements significatifs qui décrit le traitement comptable retenu pour traduire les effets de la dévolution de l'I-SITE CAP-20-25 ;
- La note 2.7) Méthodes et règles d'évaluation qui explicite les effets de la première application de la nouvelle norme sur les comptes consolidés et de l'instruction GCP-24-0013.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Forvis Mazars

Parc des Glaisins

7, avenue du Pré Félin

74940 Annecy

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport du président sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de l'ordonnateur et de l'agent comptable relatives aux comptes consolidés

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux ainsi qu'à l'ordonnateur et à l'agent comptable, de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par l'ordonnateur et l'agent comptable.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Forvis Mazars

Parc des Glaisins

7, avenue du Pré Félin

74940 Annecy

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les commissaires aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ils identifient et évaluent les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder leur opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- ils apprécient le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de leur rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évaluent si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

Forvis Mazars

Parc des Glaisins

7, avenue du Pré Félin

74940 Annecy

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, ils collectent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Ils sont responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Annecy et Paris-La Défense, le 26 juin 2025

Les commissaires aux comptes

Forvis Mazars Deloitte & Associés

Signé par : Xavier MARMEYS C2FD9F336672460...

DocuSigned by: 69B4EE4A6B304A6...

Xavier MARMEYS Eric GODEAU

UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2024

Sommaire

1. ETATS FINANCIERS 4
1.1. Bilan Consolidé 4
1.2. Compte de résultat consolidé 5
1.3. Tableau de flux de trésorerie consolidé 6
1.4. Tableau de variation des capitaux propres (K€) 8
2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION 9
2.1. Référentiel comptable 9
2.2. Modalités de présentation 9
2.3. Modalités de consolidation 9
2.3.1. Activités du groupe *10*
2.3.2. Filiales *10*
2.3.3. Liste des entreprises consolidées *10*
2.3.4. Variation du périmètre de consolidation *10*
2.3.5. Variation du pourcentage d'intérêt *10*
2.4. Evénements significatifs 11
2.5. Evènements postérieurs à la clôture 14
2.6. Comparabilité des exercices 14
2.6.1. Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées *14*
2.6.2. Comparabilité des comptes *15*
2.7. Méthodes et règles d'évaluation 15
3. DETAIL DES COMPTES DU BILAN 27
3.1. Ecart d'acquisition 27
3.2. Immobilisations incorporelles 28
3.3. Immobilisations corporelles 29
3.4. Immobilisations financières 30
3.5. Ventilation des créances par échéance 31
3.6. Titres non consolidés 31
3.7. Stocks 31
3.8. Valeurs mobilières de placement 31
3.9. Provision pour risques et charges 32
3.10. Emprunts et dettes financières 32
3.11. Ventilation des dettes par échéance 33
3.12. Impôts différés 33
4. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT 34
4.1. Produits sans contrepartie directe 34
4.2. Produits avec contrepartie 34
4.3. Autres produits de fonctionnement 34
4.4. Achats consommés 35
4.5. Charges de personnel 35
4.6. Autres charges de fonctionnement 35
4.7. Impôts et taxes 36
4.8. Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et reprise de financement rattaché à un actif 36
4.9. Résultat financier 37
4.10. Impôts sur les bénéfices 37
4.11. Preuve d'impôt 38
5. ENGAGEMENTS HORS BILAN 39
5.1. Engagements donnés 39

6. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES 40
6.1. Honoraires des commissaires aux comptes 40
6.2. Effectif moyen 40

1. ETATS FINANCIERS

1.1. Bilan Consolidé

ACTIF	Décembre 2024	Décembre 2023
Immobilisations incorporelles	1 469	1 626
Immobilisations corporelles	296 539	297 950
Immobilisations financières	357 557	321 677
Actif Immobilisé	**655 565**	**621 252**
Stocks et en-cours	2 075	1 910
Clients et comptes rattachés	10 289	13 768
Autres créances	31 481	42 700
Valeurs mobilières de placement	650	131
Disponibilités	107 059	106 973
Actif circulant	**151 555**	**165 482**
Comptes de régularisation actif	257	325
Total de l'actif	**807 376**	**787 059**

PASSIF	Décembre 2024	Décembre 2023
Financements reçus de l'Etat	132 338	138 751
Autres financements reçus	61 275	59 968
Réserves consolidées	159 368	161 913
Résultat consolidé	-3 629	-1 096
Intérêts minoritaires	52	68
Fonds propres	**349 404**	**359 604**
Provisions	**1 962**	**2 162**
Emprunts et dettes financières	367 285	332 066
Fournisseurs et comptes rattachés	11 696	16 839
Autres dettes	71 063	69 779
Dettes	**450 043**	**418 684**
Comptes de régularisation passif	5 967	6 610
Total du passif	**807 376**	**787 059**

1.2. Compte de résultat consolidé

	Décembre 2024	Décembre 2023
Produits	**343 133**	**332 557**
- Produits sans contrepartie directe (dont subventions et produits assimilés)	304 092	299 815
- Produits avec contrepartie (ou produits directs d'activité, dont vente de biens et prestations de services)	38 172	31 156
- Autres Produits de fonctionnement	869	1 586
Charges de fonctionnement	**-332 234**	**-321 425**
- Achats consommés	-201	-129
- Charges de personnel	-269 950	-261 703
- Autres charges de fonctionnement	-62 083	-59 593
Charges d'intervention	**-14 818**	**-13 760**
Impôts et taxes	-3 516	-3 411
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-22 622	-21 993
Reprise de financement rattaché à un actif	11 321	11 644
Résultat courant avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	**-3 919**	**-2 628**
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	13	1 472
Résultat courant après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	**-3 906**	**-1 156**
Charges financières	-298	-345
Produits financiers	126	90
Résultat financier	**-172**	**-255**
Impôt sur les résultats	447	326
Résultat net des entités intégrées	**-3 632**	**-1 084**
Résultat net de l'ensemble consolidé	**-3 632**	**-1 084**
Intérêts minoritaires	3	-12
Résultat net (part du groupe)	**-3 628**	**-1 096**

1.3. Tableau de flux de trésorerie consolidé

	Décembre 2024	Décembre 2023
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	**-3 632**	**-1 084**
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	**10 998**	**7 261**
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions, nettes de reprises	10 930	8 301
- Variations des impôts différés		
- Plus-values de cession, nettes d'impôts	67	-1 039
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	**8 368**	**8 567**
- Variation des stocks liée à l'activité	-165	-372
- Variation des créances liées à l'activité	19 935	3 982
- Variation des dettes liées à l'activité	-11 402	4 957
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ	**15 734**	**14 744**
Acquisitions d'immobilisations	-57 527	-36 551
Cessions d'immobilisations, net d'impôt	38	1 497
Incidence des variations de périmètre		-3 083
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	**-57 489**	**-38 136**
Subventions reçues	6 214	15 881
Émissions d'emprunts	35 846	187
Remboursements d'emprunts	-640	-693
Autres opérations		
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	**41 420**	**15 374**
ENCAISSEMENTS	-5 169	-8 653
DÉCAISSEMENTS	6 097	7 638
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS GÉRÉES POUR LE COMPTE DE TIERS	**928**	**-1 015**
Variation de trésorerie	**593**	**-9 033**
Trésorerie d'ouverture	107 067	116 100
Trésorerie de clôture	107 660	107 067

Le tableau des flux de trésorerie présente, pour l'exercice, les encaissements et décaissements du groupe, répartis en trois catégories : exploitation, investissement et financement. Il permet d'analyser les variations de la trésorerie entre le début et la fin de l'exercice. Ce tableau est établi selon la méthode indirecte.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent :

Les fonds en caisse et soldes bancaires ;

Les placements financiers à court terme, à condition qu'ils soient facilement convertibles en liquidités avec un faible risque de perte de valeur ;

Les instruments comme les chèques en cours d'encaissement.

Calcul du solde de trésorerie :

Sont pris en compte les soldes des comptes 51X (sauf 5186, 5187 et 5198), 52, 53X, 54X et le compte 585 si débiteur.

Les valeurs mobilières de placement (compte 50X) sont exclues en raison de leur volatilité mais figurent dans la variation de trésorerie liée à l'activité.

Gestion de trésorerie :

Les mouvements internes entre éléments de trésorerie (ex. : transferts entre caisse et compte bancaire) ne figurent pas dans le TFT.

Seules les opérations générant ou consommant réellement de la trésorerie sont incluses.

Les écritures spécifiques aux organismes publics non comptabilisées en classe 4 ne sont pas prises en compte. Les variations de périmètre de consolidation impactant la trésorerie doivent être mentionnées en annexe.

Traitement des acquisitions et cessions :

En cas d'acquisition, le flux d'investissement reflète le prix d'achat diminué de la trésorerie acquise.

Pour une cession, il inclut le prix de vente augmenté de la trésorerie cédée.

La ligne "Incidence des variations de périmètre" couvre également les changements de pourcentage de détention dans les filiales durant l'exercice.

1.4. Tableau de variation des capitaux propres (K€)

	Situation à l'ouverture	*Correction à l'ouverture*	*Affectation du résultat n-1*	*Résultat n*	*Variation des subventions d'investissement/des FEA non rattachés à un actif*		*Variation des subventions d'investissement/des FEA rattachés à un actif*		*Variations de périmètre*	**Situation à la clôture**
					Augmentation	*Diminution*	*Augmentation*	*Diminution*		
Financements reçus de l'État par l'organisme consolidant	138 751				-335	22		-6 101		**132 338**
Autres financements reçus										
- de l'État										
- d'autres entités	59 968				6 456	488	92	-5 731		**61 275**
Réserves consolidées	161 913	-1 448	-1 096							**159 368**
Résultat de l'exercice	-1 096		1 096	-3 629						**-3 629**
Autres										
Total fonds propres (part du groupe)	**359 536**	**-1 448**		**-3 629**	**6 122**	**511**	**92**	**-11 832**		**349 352**
Intérêts minoritaires	68			-3					-13	**52**

Passage de l'instruction 08-017-M9 à l'instruction GCP-24-0013

Afin de neutraliser l'effet du changement des normes de consolidation, nous avons choisi de présenter les états financiers selon la méthode prospective, au 1er janvier 2024.

Nous présentons l'impact du passage à l'instruction GCP-24-0013 en détail à la section 2.7

2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

2.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés de l'établissement sont établis conformément à la norme sur les comptes consolidés issue du Recueil des Normes Comptables pour les Organismes Publics (RNCEP).

Les comptes de l'ensemble des entités sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés, conformément à l'Instruction du 7 mai 2024 relative à l'élaboration des comptes consolidés par les organismes publics notamment sur les points suivants :

- Résultat exceptionnel: Plus aucune opération n'est comptabilisée en résultat exceptionnel. Une comptabilisation en produits et charges d'exploitation est réalisée selon la nature de la dépense ou de la recette.

- Corrections d'erreurs: Les corrections d'erreurs sont comptabilisées conformément à la Section 4 « Corrections d'erreurs » de la norme 14 du RNCEP, à savoir qu'une correction d'erreur d'un exercice antérieur ne doit pas impacter le résultat de l'exercice au cours duquel l'erreur a été découverte et doit être imputée en report à nouveau.

2.2. Modalités de présentation

Les montants présentés dans les comptes consolidés et annexes aux comptes consolidés sont, sauf mention contraire, exprimés en milliers d'euros et arrondis au millier le plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté.

Par ailleurs, les ratios et écarts sont calculés à partir des montants sous-jacents et non à partir des montants arrondis.

2.3. Modalités de consolidation

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le groupe détient directement et indirectement le contrôle exclusif.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le groupe.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits "intérêts minoritaires" ;
- Éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises à compter de leur date d'acquisition.

2.3.1. Activités du groupe

Les activités du groupe UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE sont les suivantes :

- Enseignement,
- Recherche fondamentale,
- Recherche appliquée,
- Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles,
- Mécénat,
- Analyses, essais et inspections techniques.

2.3.2. Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le groupe. Le contrôle existe lorsque le groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

Intégration globale

Les sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

La liste des sociétés appartenant au périmètre de consolidation est précisée dans la note ci-dessous.

2.3.3. Liste des entreprises consolidées

Entité	Pourcentage		Type de contrôle	Méthode de consolidation
	contrôle	intérêt		
UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE	Société tête de groupe - consolidante			
CNEP	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CIDECO	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CLERMONT AUVERGNE INNOVATION	99,28%	99,28%	Contrôle exclusif	Intégration globale

2.3.4. Variation du périmètre de consolidation

Néant.

2.3.5. Variation du pourcentage d'intérêt

Le pourcentage d'intérêts correspond à la fraction du patrimoine détenue directement ou indirectement par la société mère dans chaque société du groupe.

Ce pourcentage d'intérêts permet de calculer la fraction représentative des intérêts du groupe dans les capitaux propres d'une entreprise consolidée.

Au cours de l'exercice clôturant au 31 décembre 2024, les pourcentages de contrôle et d'intérêt de l'entité CLERMONT AUVERGNE INNOVATION est passé de 98,99% à 99,28%.

2.4. Evénements significatifs

Présentation de l'Etablissement public expérimental Université Clermont Auvergne

La personne morale Université Clermont Auvergne a pris fin au 1er janvier 2021 au profit du nouvel établissement expérimental portant le même nom « Université Clermont Auvergne » créé dans le cadre de l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Ce nouvel établissement, créé par décret n° 2020-1527 du 7 décembre 2020 sous statut d'EPSCP aux RCE (Responsabilités et Compétences Élargies), était constitué d'une composante à personnalité morale, l'Institut national polytechnique Clermont Auvergne, dénommé « Clermont Auvergne INP », des composantes, instituts et écoles internes de l'UCA.

À compter du 1er janvier 2021, il a repris les biens, droits et obligations de l'Université Clermont Auvergne. Jusqu'au 31 décembre 2023, il partageait et coordonnait certaines compétences avec son établissement-composante, Clermont Auvergne INP.

Le décret du 7 décembre 2020 a été modifié par le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 pour accueillir l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand comme établissement-composante. Des modifications institutionnelles sont également apportées, relatives notamment aux prérogatives du président, à la création d'un directoire élargi aux représentants des établissements associés à l'Université Clermont Auvergne, à la composition et aux missions du directoire et aux compétences de la commission de la formation et de la vie universitaire et de la commission de la recherche. Il est également désormais prévu la préparation par le président d'Université Clermont Auvergne d'une synthèse des documents budgétaires de l'UCA et de ses établissements-composantes en s'appuyant sur les notes établies par les ordonnateurs de chaque établissement-composante.

Les établissements-composantes conservent leur autonomie (budget, comptabilité, patrimoine, instances de gouvernance avec leur propre direction et leur propre conseil d'administration) mais s'engagent à suivre et à mettre en oeuvre les orientations et les politiques stratégiques émises par le directoire de l'EPE UCA.

Les nouveaux statuts de l'EPE Université Clermont Auvergne ont été approuvés par les six instituts de l'EPE, par l'ENSACF et par la délibération n°2023-11-10-02 du 10 novembre 2023 du conseil d'administration de l'Université Clermont Auvergne ; ils sont annexés au décret n°2024-3 du 2 janvier 2024.

L'EPE est composé de l'ENSACF et des 6 instituts suivants :

- Institut Droit, Economie, Management.
- Institut Lettres, Langues, Sciences humaines et sociales.
- Institut des Sciences de la Vie, Santé, Agronomie, Environnement.
- Institut Sciences.
- Institut Universitaire de Technologie.
- Clermont Auvergne INP, établissement -composante.

Ces instituts regroupent des composantes et des laboratoires.

L'EPE comprend des services mutualisés :

- la bibliothèque universitaire de l'Université Clermont Auvergne (BU)
- le service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS)
- le service université culture (SUC)
- le service de santé au travail (SST)
- le Pôle Santé handicap étudiant,

- l'Espace Accueil Etudiants,
- la CAP Europe,
- le Centre d'Excellence de Science Partagée en Auvergne (CESPAU)
- le Collège des Ecoles Doctorales (CED),
- Le Centre EURAXESS Auvergne (CEA),
- MESOCENTRE
- Clermont Auvergne PEPITE,
- le Service des herbiers universitaires de Clermont Ferrand (UNIVEGE)
- le Service Commun des Langues Vivantes (SCLV)
- la Maison pour la Science en Auvergne (MPSA)

Les autres caractéristiques :

• Un patrimoine en partie dévolu :

Une partie du patrimoine de l'université lui a été dévolu par l'Etat par convention signée le 19 avril 2011 par le Président de l'université d'Auvergne. L'Etat assure le financement du GER ainsi que les extensions du patrimoine à hauteur de 6.135 M€/an.

• Un contrat de partenariat public privé signé en 2013 dans le cadre de l'article 1er de l'ordonnance n°2004-559 du 17 juin 2004 sur les contrats de partenariat destiné à financer la construction et la maintenance d'un laboratoire et d'une crèche universitaire.

• Le projet CAP-20-25 labellisé I-SITE (Science-Innovation-Territoire-Economie) dans le cadre de la 2ème vague du Programme d'Investissement d'Avenir :

Ce projet a été piloté par l'Université Clermont Auvergne et associe des établissements et organismes d'enseignement supérieur et de recherche du site Clermontois (SIGMA Clermont, VetAgro Sup, AgroParisTech, Ecole nationale d'architecture, CNRS, INRA, IRSTEA, INSERM), de nombreux acteurs socio-économiques et des collectivités territoriales.

Il a fait l'objet d'une convention de préfinancement entre l'Etat, l'ANR et l'UCA signée le 13 avril 2017 octroyant 5 M€ à l'université pour mener le projet. La convention d'aide attributive signée le 29/12/2017 a octroyé à l'université un financement versé par l'ANR de 40 M€ dont 29,9 M€ pour l'initiative et 10,11 M€ pour les 3 labex CLERVOLC, IMOBS3 et IDGM+. Le labex IDGM+ est géré par la Fondation pour les Etudes et recherches sur le développement international (FERDI) ; les financements reçus pour ce labex sont des recettes d'intervention en nom propre reversées à la FERDI.

Après une période probatoire, le Projet « Cap 20-25 » a été définitivement validé par décision du Premier ministre n°2022-SESRI du 22 mars 2022. Une convention de dévolution (n°ANR -16-IDEX-0001) signée le 31 mars 2022 transfère une dotation non consommable de 356,88 M€ à l'établissement qui se décompose comme suit :

• LABEX : 74,12M€

• PIA 1 : 45 M€

• PIA 2 : 237,78 M€

Un 1er transfert définitif a été effectué le 1er avril 2022 à hauteur de 321,1 M€ ; il est rémunéré au taux de 3,413% (PIA 1 et LABEX) et 2,946% (PIA 2). Les intérêts sont versés par l'Etat chaque trimestre au prorata temporis de la période écoulée.

Un 2nd transfert définitif de 35,69 M€ était soumis à la condition que l'INP Clermont Auvergne soit pleinement intégré à l'Université Clermont Auvergne avant la fin de l'année 2023. Cette intégration a été réalisée par la publication du décret n°2024-3 du 2 janvier 2024. Le second transfert a donc été effectué en 2024. Les intérêts générés par ce 2nd transfert sont versés par l'ANR de manière semestrielle au même taux que le 1er versement.

La dotation non consommable a été inscrite au bilan en compte d'avance de l'Etat pour le montant attribué de façon pérenne. Les intérêts de cette quote-part sont comptabilisés à l'avancement conformément aux modalités de comptabilisation des financements soumis à conditions attribués dans le cadre de conventions pluriannuelles. Les intérêts relatifs à la quote-part de dotation non dévolue sont également enregistrés à l'avancement en l'absence de schémas de comptabilisation précis arrêtés par l'Etat.

• Clermont Auvergne Innovation (CAI) :

Clermont Auvergne Innovation est une filiale dont l'université détient 99,28 % du capital.

L'université Clermont Auvergne assure la présidence de la SAS CAI. Cette structure qui a pour origine une Société d'accélération du transfert de technologie (SATT) envisage un nouveau modèle global d'innovation et de transfert de technologie pour les entreprises et/ou porteurs de projets en cohérence avec la stratégie de CAP 20-25 sur le territoire clermontois. Par convention signée le 7 avril 2022, l'université Clermont Auvergne délègue à CAI ses activités relevant de l'exploitation des brevets et licences et de la commercialisation de ses activités de recherche. Les activités de CAI s'articulent également autour du transfert de technologie, de la création et de l'accélération d'entreprises et de technologies innovantes. Elle accompagne les laboratoires de recherche du territoire dans la recherche de partenaires.

• Les principaux projets en cours de réalisation :

▫ Au titre de l'appel à projet Pôle universitaire d'Innovation (PUI), la coordination territoriale portée par l'UCA a obtenu un financement de l'ANR de 2,5 M€ qu'elle va affecter autour de la thématique scientifique commune « concevoir des modèles de vie et de production durables ».

▫ Dans le cadre du programme CAP I-TERR financé au titre du PUI, l'UCA est chef de file du consortium dont les fondateurs sont : l'UCA, le CNRS, INRAE, IRD, CAI, INP Clermont Auvergne, VetAgro Sup et le CHU Gabriel Montpied. L'objectif du programme est :

- d'accroître l'efficacité et l'efficience des actions de soutien à l'innovation (recherche partenariale, transfert de technologie, entreprenariat) au sein du site ;

- d'augmenter et accélérer le flux de projets d'innovation émergeant des laboratoires de recherche et améliorer le taux de conversion vers l'innovation de ces projets, notamment par la création de start-ups deeptech.

Montant de la subvention : 4 M€.

▫ Le Projet Cap GS retenu en 2020 dans le cadre de l'appel à projets « Structuration de la formation par la recherche dans les initiatives d'excellence (SFRI) » du PIA3 ; il rassemble sept filières en Master et Doctorat autour des thématiques sur les enjeux sociétaux tels que le développement international et la production durable, la qualité de vie des populations humaines, la préservation de l'environnement et l'adaptation aux risques naturels « concevoir des nouveaux modèles de vie et de production durable » ; montant de l'opération :16.24 M€ ; financement 12 M€.

▫ Le projet CAP ART a été retenu dans le cadre de l'AAP IDéES du PIA III. Il a pour objectif de développer des projets partenariaux à forte visibilité sur les départements auvergnats, à partir des campus territoriaux de l'Université Clermont Auvergne ; montant de l'opération : 3 M€ ; financement : 3 M€.

▫ Dans le cadre du Programme d'accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (ASDESR) financé par l'ANR à hauteur de 1.58 M€, le projet structurant CAP RUPTURE coordonné par CAP Europe, rassemble l'EPE UCA, le CNRS, l'INSERM, INRAE et VetAgro Sup ; ce projet a pour objectif de structurer pour le site Clermont Auvergne un guichet Europe au périmètre transversal pour l'accompagnement des porteurs de projets européens, de développer des actions de réseautage et de détection d'opportunités pour améliorer la participation du site dans les réseaux d'influence et de structurer un « Parcours vers l'Europe » en proposant des mesures incitatives aux chercheurs et enseignants-chercheurs de l'UCA.

▫ Le projet FAMOUS : il a été retenu dans le cadre de la 1ère vague de l'AMI CMA ; il est porté par l'UCA sur le campus d'Aurillac. Labellisé « Compétences et Métiers d'Avenir » dans le cadre du programme France 2030, il vise à développer la formation en lien avec les entreprises du territoire dans le domaine de la microbiologie industrielle et de la fermentation. Montant du financement : 1.83 M€

▫ Le projet France ORBIMOB : retenu dans le cadre du Volet 2 de l'AMI CMA, il a pour objectif l'émergence de nouvelles mobilités durables à différentes échelles sur les territoires urbains, périurbains et ruraux ;

il s'articule autour de quatre grandes thématiques : transitions technologique et juridique, infrastructures de mobilités, relations entre mobilité et territoires, ainsi que la santé. Subvention versée par la Caisse des Dépôts et des Consignations : 7 M€.

▫ L'Alliance ARTEMIS : projet d'université européenne, porté par un consortium de huit établissements dont l'Université Clermont Auvergne est coordinatrice. Ce projet a été sélectionné par la Commission européenne comme initiative « Université européenne » et a reçu un cofinancement de 8,64 millions pour quatre ans. Le consortium comprend 8 universités européennes localisées en Allemagne, Belgique, Estonie, Grèce, Italie, Norvège et en Roumanie ainsi que 80 partenaires.

▫ Les opérations immobilières : après l'ouverture du KAP Learning Centre, mis en service en 2024 (dont la valeur comptable brute à la clôture de l'exercice s'élève à 23.14 M€), l'UCA poursuit sa politique immobilière avec deux nouvelles opérations inscrites au budget initial de l'exercice 2025 : la restructuration du bâtiment Mitterrand (opération estimée à 30 M€) et la réhabilitation du bâtiment Gergovia (UFR LCSH – opération estimée à 50 M€).

▫ L'établissement a signé le 9/11/2022 une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec l'ENSA de Clermont-Ferrand qui lui confie la maîtrise d'ouvrage d'une opération relative à la création d'un espace restauration et l'agrandissement d'un laboratoire de recherche (coût de l'opération : 2 M€ TTC). Cette convention a fait l'objet de 2 avenants signés en 2024, l'un modifiant les missions du mandataire en lui attribuant la réalisation de l'ensemble des diagnostics ainsi que toutes les prestations intellectuelles et le second modifiant le montant du projet qui est porté à 3.6 M€ TDC hors option et 3.75 M€ TDC.

- **CIDECO**

Pour rappel, la société CIDECO a obtenu en 2023 le bénéfice du régime fiscal et social du statut de Jeune Entreprise Innovante.
A ce titre, la société bénéfice d'une exonération de la moitié de son impôt sur les sociétés pour l'exercice 2024.
La société bénéficie en outre d'un allégement des cotisations sociales représentant 93.228 € au titre de 2024.

La société a comptabilisé dans ses comptes un Crédit Impôt Recherche de 185.624 € au titre des dépenses de recherches effectuées en 2024.

Les projets de R&D réalisés en interne par la société en 2023 et porté à l'actif au 31 décembre 2023 pour 163.077 € ont été amortis à compter du 1er janvier 2024 pour une durée de 5 ans.
Les projets de R&D en cours réalisés en interne par la société en 2024 ont été porté à l'actif au 31 décembre 2024 pour 172.757 €. Ils seront amortis à compter du 1er janvier 2025.

2.5. Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

2.6. Comparabilité des exercices

L'exercice clos le 31 décembre 2024 est d'une durée de 12 mois.

2.6.1. Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Société	Décembre 2024		Décembre 2023	
	Date de clôture	Durée d'exercice	Date de clôture	Durée d'exercice
UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE	31/12	12	31/12	12
CNEP	31/12	12	31/12	12
CIDECO	31/12	12	31/12	12
CLERMONT AUVERGNE INNOVATION	31/12	12	31/12	12

2.6.2. Comparabilité des comptes

L'exercice clos est d'une durée de 12 mois, comme pour le comparatif produit.

Un ajustement sur le bilan d'entrée a été réalisé ; il prend en compte la correction de la comptabilisation des charges à payer au titre de rappels de paie de l'exercice 2023 soit 1,45 M€ ainsi qu'une correction d'amortissement de 446 €.

Le calcul de l'estimation des rappels de payes constatée en 2023 était réalisé sur une base statistique. Cette méthode de calcul appliquée pour estimer les charges à payer au 31/12/2024, porterait le montant des rappels de payes à 1,738 M€.

La méthode a été revue en 2024, les outils utilisés permettant une évaluation plus précise ; les rappels de paie ont été évalués à 2,693 M€ ; ce changement d'estimation a donc un impact de 955 K€ sur l'exercice 2024.

Seule la correction d'erreur a un impact sur les agrégats du bilan d'ouverture de l'exercice 2024 :

Au passif :

- Une diminution des fonds propres : -1,45 M€

- Une augmentation des dettes fiscales et sociales : 1,45 M€

A l'actif, une diminution des amortissements des installations techniques, matériels et outillages : -446 €

2.7. Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants :

Changements de méthodes comptables

L'exercice 2023 était le dernier exercice où s'appliquait l'instruction 08-017-M9.

L'instruction GCP-24-0013 s'applique obligatoirement à tous les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2024. Il s'applique de manière prospective aux transactions et aux contrats survenues à partir de cette date.

Les comptes consolidés ont été arrêtés dans le respect du principe de continuité d'exploitation.

Les principaux impacts du changement de référentiel sont les suivants :

- Modèles de présentation des états financiers ;
- Traitement des entités ad-hoc.

Les tableaux ci-dessous présentent en détail les variations induites par le changement de méthode.

Bilan : Impact passage de l'instruction 08-017-M9 à GCP-24-0013

ACTIF	Consolidation selon l'instruction 08-017-M9	Consolidation selon l'instruction GCP-24-0013
Immobilisations incorporelles	1 626	1 626
Immobilisations corporelles	297 950	297 950
Immobilisations financières	321 677	321 677
Actif Immobilisé	**621 252**	**621 252**
Stocks et en-cours	1 910	1 910
Avance et acomptes versés sur commandes	381	
Clients et comptes rattachés	13 768	13 768
Autres créances		42 700
Autres créances et comptes de régularisation	42 645	
Valeurs mobilières de placement	131	131
Disponibilités	106 973	106 973
Actif circulant	**165 807**	**165 482**
Comptes de régularisation actif		325
Total de l'actif	**787 059**	**787 059**

PASSIF	Consolidation selon l'instruction 08-017-M9	Consolidation selon l'instruction GCP-24-0013
Financements reçus de l'Etat (Ancienne appellation : Financements Etat non rattachés à des actifs et Financements Etat rattachés à des actifs)	138 751	138 751
Autres financements reçus (Ancienne appellation : Financements autres que l'Etat non rattachés à des actifs et Financements autres que l'Etat rattachés à des actifs)	59 968	59 968
Réserves consolidées (Ancienne appellation : Réserves Groupe)	161 913	161 913
Résultat consolidé (Ancienne appellation : Résultat de l'exercice)	-1 096	-1 096
Total Capitaux Propres	**359 536**	**359 536**
Intérêts minoritaires (Ancienne appellation : Intérêts hors groupe)	68	68
Fonds propres	**359 604**	**359 604**
Provisions	**2 162**	**2 162**
Emprunts et dettes financières	332 066	332 066
Avances et acomptes reçus	52 193	
Fournisseurs et comptes rattachés	16 839	16 839
Autres dettes		69 779
Dettes fiscales et sociales	11 663	
Dettes	**412 761**	**418 684**
Comptes de régularisation passif	12 533	6 610
Total du passif	**787 059**	**787 059**

Compte de résultat : Impact passage de l'instruction 08-017-M9 à GCP-24-0013

	Consolidation selon l'instruction 08-017-M9	Consolidation selon l'instruction GCP-24-0013
Produits	**342 722**	**332 557**
- Produits sans contrepartie directe (dont subventions et produits assimilés)		299 815
- Produits avec contrepartie (ou produits directs d'activité, dont vente de biens et prestations de services)		31 163
- Autres Produits de fonctionnement		1 579
- Chiffre d'affaires	27 261	
- Autres produits d'exploitation	315 461	
Charges de fonctionnement	**-321 425**	**-321 425**
- Achats consommés	-129	-129
- Charges de personnel	-261 703	-261 703
- Autres charges de fonctionnement		-59 593
- Charges externes	-49 492	
- Autres charges d'exploitation	-10 100	
Charges d'intervention	**-23 925**	**-13 760**
Impôts et taxes	-3 411	-3 411
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-20 514	-21 993
Reprise de financement rattaché à un actif		11 644
Résultat courant avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	**-2 628**	**-2 628**
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	1 472	1 472
Résultat courant après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	**-1 156**	**-1 156**
Charges financières	-345	-345
Produits financiers	90	90
Résultat financier	**-255**	**-255**
Impôt sur les résultats	326	326
Résultat net des entités intégrées	**-1 084**	**-1 084**
Résultat net de l'ensemble consolidé	**-1 084**	**-1 084**
Intérêts minoritaires	-12	-12
Résultat net (part du groupe)	**-1 096**	**-1 096**

Tableau de flux de trésorerie : Impact passage de l'instruction 08-017-M9 à GCP-24-0013

	Consolidation selon l'instruction 08-017-M9	Consolidation selon l'instruction GCP-24-0013
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	**-1 084**	**-1 084**
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	**7 261**	**7 261**
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions, nettes de reprises (Ancienne appellation : Elimination des amortissements et provisions)	8 301	8 301
- Plus-values de cession, nettes d'impôts (Ancienne appellation : Elimination des plus ou moins values de cession)	-1 039	-1 039
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	**7 552**	**7 552**
- Variation des stocks liée à l'activité	-372	-372
- Variation des créances liées à l'activité	-4 671	-4 671
- Variation des dettes liées à l'activité	12 594	12 594
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ	**13 729**	**13 729**
Acquisitions d'immobilisations	-20 670	-36 551
Cessions d'immobilisations, net d'impôt	1 497	1 497
Incidence des variations de périmètre	-3 083	-3 083
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	**-22 256**	**-38 136**
Subventions reçues		15 881
Émissions d'emprunts	187	187
Remboursements d'emprunts	-693	-693
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	**-506**	**15 374**
Variation de trésorerie	**-9 033**	**-9 033**
Trésorerie d'ouverture	116 100	116 100
Trésorerie de clôture	107 067	107 067

Ecart d'acquisition

Lorsqu'une entreprise intègre le périmètre de consolidation, ses actifs et passifs identifiables sont réévalués à leur juste valeur, définie comme le prix d'une transaction entre participants indépendants.

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part des capitaux propres réévalués détenue par l'entreprise consolidante. Ce coût inclut le prix d'achat, les frais liés à l'acquisition (droits, honoraires) et, si applicable, la conversion des devises au taux en vigueur à la date d'acquisition.

Les actifs incorporels identifiables sont évalués séparément s'ils présentent une valeur de marché ou permettent de dégager des avantages économiques futurs.

Écart positif : Inscrit à l'actif et amorti sur sa durée d'utilisation, ou soumis à un test annuel de dépréciation si cette durée est indéterminée.

Écart négatif : Inscrit au passif et rapporté au résultat sur une période définie selon les conditions d'acquisition.

Le calcul de l'écart d'acquisition varie selon la méthode de consolidation (intégration globale, proportionnelle ou mise en équivalence). La norme 24 du RNCEP et les fascicules d'instruction fournissent des précisions sur ces pratiques.

Ecart d'évaluation

Aucun écart d'évaluation n'a été identifié.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.

Cette rubrique se compose essentiellement de :

- Frais de recherche (voir détail au sein de la note suivante),
- Concessions, brevets et droits similaires,
- Logiciels.

Les immobilisations incorporelles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

Les méthodes et durée d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Logiciels : 3 ans,
- Concessions, brevets et droits similaires : 5 ans,
- Autres immobilisations incorporelles : 5 ans.

Note sur les dépenses de recherche et de développement

Les dépenses de développement sont capitalisées quand les critères suivants sont remplis:

- démonstration de la faisabilité technique du projet et de la disponibilité des ressources pour achever le développement,
- capacité de l'immobilisation à générer des avantages économiques futurs probables,
- évaluation fiable du coût de cet actif.

Ces frais de recherche et développement sont amortis sur une durée de 5 ans.

Une provision complémentaire pour dépréciation peut être constatée lorsque la comparaison de la valeur actuelle de l'actif et de sa valeur nette comptable conduit à constater un amoindrissement de la valeur de l'actif résultant de causes dont les effets ne sont pas jugés irréversibles.

Immobilisations corporelles

Cas des biens acquis :

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des immobilisations est la méthode dite du coût historique, soit le coût d'acquisition constitué du prix d'achat et des frais accessoires directement liés à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation du bien.

Cas des biens mis à disposition :

Le patrimoine immobilier mis à disposition de l'Université est inscrit au bilan en valeur vénale sur la base des évaluations de France Domaine :

- ✓ Réalisées en novembre 2015 (intégré en date du 31 décembre 2015) pour le patrimoine immobilier de l'ex-université Blaise Pascal
- ✓ Réalisés en valeur vénale du 1er janvier 2015 pour le patrimoine immobilier du site d'Aurillac et en 2014 pour 5 bâtiments concernant les sites de la Présidence, la villa Cote Blatin, la Rotonde (pôle tertiaire et restaurant), l'ancienne faculté d'Odontologie (Jaude) et le site du Puy en Velay occupé par l'IUT.

Les méthodes d'évaluation utilisées par France Domaine ont été vérifiées et approuvées par le service du patrimoine de l'université.

Parmi les biens mis à disposition figure toujours une partie des biens mobiliers comptabilisés à leur valeur historique.

Les dépenses des travaux de restructuration et de réhabilitation des bâtiments en concertation avec la direction du patrimoine sont enregistrées en investissements. Ces investissements relèvent donc de la norme sur les immobilisations corporelles.

Un plan d'amortissement a été adopté par délibération du conseil d'administration du 18/12/2020. L'amortissement par composant du seul bâtiment Jaude appliqué conformément à la délibération du 28 novembre 2014 de conseil d'administration de l'université d'Auvergne a été conservé. Il en est de même de l'application de la délibération de l'université Blaise Pascal du 4/11/2016 relative à l'amortissement du laboratoire LMV et de la crèche.

Le patrimoine immobilier est amorti globalement et linéairement selon les durées suivantes :

- ✓ Le patrimoine immobilier transféré de l'université d'Auvergne est amorti sur 15 ans à l'exception du bâtiment Jaude amorti par composant.
- ✓ Le patrimoine immobilier issu de l'université Blaise est amorti sur 40 ans à l'exception de la crèche universitaire amortie sur 36 ans.
- ✓ Le patrimoine immobilier acquis à compter du 1er janvier 2017 est amorti sur 40 ans.

La règle de décomposition des actifs et donc de leur amortissement différencié, rendue facultative par l'instruction n° 140008 du 9 avril 2014 relative aux modalités de mise œuvre de la comptabilisation par composants des actifs n'est appliquée par l'Université que pour un seul bâtiment.

À ce jour, deux sites n'ont pas été intégrés dans nos comptes en l'absence d'évaluation par le Service France Domaine :

- ✓ Une partie du bâtiment Paul Collomp,
- ✓ Annexe au laboratoire situé au chalet du Puy de Dôme (surface est non significative eu égard au patrimoine de l'université),

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations et à compter de la date de mise en service, sur une base prorata temporis.

Le patrimoine immobilier n'étant décomposé comptablement que pour un seul bâtiment, les sorties de composants des autres bâtiments sont réalisées en déterminant une part relative des composants fixée soit selon les usages courants, au prorata de la SHON, soit selon les caractéristiques des bâtiments.

A titre dérogatoire, des durées d'amortissement inférieures peuvent être adoptées pour tenir compte des modalités de financements spécifiques essentiellement dans le cadre de certains contrats de recherche.

Les principales durées d'utilisations retenues sont les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	3 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	3 à 5 ans
Matériels et outillages	Linéaire	1 à 12 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans

Contrats de location-financement

Les opérations réalisées au moyen d'un contrat de location-financement dont la valeur d'origine est jugée significative, sont retraitées selon des modalités identiques à une acquisition auprès d'un tiers pour leur valeur d'origine au contrat.

Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités.

Au cours de l'exercice 2023, l'UCA a contractualisé via des appels d'offre avec la société AGILENT TECHNOLOGIES France des contrats s'assimilant à des contrats de location financement.

En 2024, des biens supplémentaires ont été inclus dans le contrat acté en 2023.

L'impact de ces contrats est détaillé dans les tableaux de la partie 3. « DETAIL DES COMPTES DU BILAN ».

Contrat de partenariat public privé

Le contrat de partenariat est défini à l'article 1 de l'ordonnance n°2004-559 du 17 juin 2004 sur les contrats de partenariat ; c'est un contrat administratif par lequel l'État ou un établissement public de l'État confie à un tiers, pour une période déterminée en fonction de la durée d'amortissement des investissements ou des modalités de financement retenues, une mission globale ayant pour objet la construction ou la transformation, l'entretien, la maintenance, l'exploitation ou la gestion d'ouvrages, d'équipements ou de biens immatériels nécessaires au service public, ainsi que tout ou partie de leur financement à l'exception de toute participation au capital.

Un contrat de partenariat public privé a été signé le 13 septembre 2013 par le PRES Clermont université, établissement porteur du projet et l'université, et le partenaire privé, le groupement GCC pour la construction et l'exploitation du laboratoire Magmas et Volcans (LMV) et d'une crèche universitaire. Clermont Université était le porteur du projet et l'université le bénéficiaire final. Le contrat a été transféré à l'université au 1er janvier 2015 à la suite du transfert des droits et obligations de Clermont université dans le cadre de sa dissolution. Par conséquent, l'université est devenue l'établissement porteur du projet. Il a fait l'objet d'un avenant signé le 29 janvier 2016 après fixation des taux afin de prendre en compte la modification des couts d'investissements initiaux et des modalités de financement.

Ce contrat a pour objet :

- la conception et la construction neuve du Laboratoire Magmas et Volcans sur le Campus des Cézeaux à Aubières incluant notamment : pôle administratif, pôle laboratoires avec locaux de haute technicité (Géochimie, Pétrologie, Volcanologie) et pôle enseignement ;

- l'exploitation technique-maintenance : la gestion technique, les contrôles et vérifications périodiques réglementaires, la gestion des énergies et fluides (hors fourniture des fluides), la maintenance courante, le gros entretien et renouvellement du Laboratoire Magmas et Volcans
- la conception, la construction, l'entretien, la maintenance et gestion technique d'une crèche nécessaire au fonctionnement universitaire
- le financement partiel des ouvrages.

La durée du contrat est de 27 ans et 4,5 mois ; à l'expiration du terme contractuel les ouvrages reviennent gratuitement à la Personne Publique.

La crèche et le laboratoire ont été respectivement livrés les 28 mai 2015 et le 29 janvier 2016.

Le coût de l'investissement s'élève à 17 033 k€ dont 15 867 k€ pour le laboratoire et 1 166 k€ pour la crèche. Il se décompose comme suit :

Nature des coûts (en K€)	« LMV »	« Crèche »	Total
Coût des Investissements Initiaux	14 016	1 147	15 162
Intérêts de préfinancement	132	1	133
Commissions bancaires d'arrangement	316	10	327
Commissions bancaires d'engagement	249	7	255
Frais d'agent bancaires	85	2	87
Frais de conseil du Partenaire et autre frais	634	-	634
Frais de gestion de la SPV	331	-	331
Impôts et taxes non refacturés à l'euro	1	-	1
Compte de réserve (service du Crédit Long Terme Projet)	104	-	104
Montant Global à Financer	**15 867**	**1 166**	**17 033**

Le coût du financement a été inscrit à l'actif à la date de mise en en service : le 1er janvier 2016 pour la crèche et le 29 janvier 2016 pour le laboratoire.

Le coût du GER qui s'élève à 4,50 M€ (laboratoire LMV : 4,1 M€ ; crèche : 0,4 M€) été pris en compte dans le plan d'amortissement, conduisant ainsi l'établissement à amortir le LMV sur 41 ans et la crèche sur 36 ans.

Les coûts annexes correspondent aux dépenses engagées par Clermont Université puis par l'université Blaise Pascal dans le cadre de l'assistance à la Personne Publique (analyses technique, financières, juridiques…) ont été intégrés au coût d'investissement des biens à hauteur de 1 182 k€ répartis entre le laboratoire et la crèche au prorata du coût d'investissement :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage : 697 k€ (laboratoire : 648 k€ - crèche : 49 k€)
- Primes d'indemnisations versées aux candidats non retenus pour 484 k€ (laboratoire : 450 k€ - crèche : 34 k€).

La valeur des biens et des amortissements est la suivante :

Immobilisations (en K€)	Valeur brute au 01/01/2024	Acquisitions	Valeur brute au 31/12/2024
Immobilisations corporelles			
Crèche	1 249		1 249
LMV	16 966		16 966
Total des immobilisations corporelles	**18 215**	**0**	**18 215**

Amortissements (en K€)	Amortissements au 01/01/2024	Dotation de l'exercice	Cumul des amortissements au 31/12/2024
Crèche	279	35	314
Laboratoire LMV	3 367	424	3 791
Total des amortissements	**3 647**	**459**	**4 105**

Le financement prévisionnel des loyers est assuré par l'État à hauteur de 83% du coût de financement soit 16,4 M€ TTC (13 M HT) dont 0,8 M€ d'indemnité de dédit. L'indemnité de dédit correspond au montant à verser en cas de rupture du contrat.

Le contrat prévoit deux cessions de créance loi Dailly par le partenaire aux établissements financiers auprès desquels il a obtenu les moyens de financements long terme.

La première a fait l'objet d'une notification par le Crédit foncier en date du 13/09/2013 et d'un acte d'acceptation signé du Président du PRES Clermont université. Par cet acte d'acceptation l'établissement accepte irrévocablement la cession des créances cédées et acceptées et s'engage à payer directement, intégralement et inconditionnellement au Crédit Foncier les créances cédées et acceptées sans pouvoir opposer aucune compensation, ni aucune exception fondée sur ses rapports personnels avec le Partenaire telles que l'annulation, la nullité, la résiliation du contrat ou l'inexécution des obligations du partenaire. Le montant de la créance cédée et acceptée s'élève à 14,92 M€ ; la quote-part des frais financiers s'élève à 4 042 k€ et celle de l'amortissement du capital à 10 877 k€.

La seconde cession n'a pas fait l'objet d'un acte d'acceptation ; elle a été notifiée par la Caisse d'Epargne et le Crédit Foncier en date du 13/09/2013 et s'élève à 1 436 k€ (frais financier : 106 k€ - capital : 1 330 k€).

Un avenant a été signé le 5 décembre 2022 pour revoir la redevance R3 « Maintenance de la crèche » qui est portée à 81.28 K€ HT, (soit + 1 013 €/an) et celle de la redevance Gros Entretien dont le nouveau montant annuel est de 208.38 K€ (soit + 244 €/an).

Le montant des engagements au 31 décembre 2024 sont les suivants :

Caractéristiques du contrat signé	Montant de l'investissement HT (en k€)	Montant de la dette financière (k€) c/16	Prise de possession des biens	Option d'achat	Financement de l'investissement	Valeur résiduelle au terme du contrat
LMV	14 016	12 867	31-mai-15	Non	Etat - Collectivités territoriales	Construction remise gratuitement à l'université
Crèche	1 147	401	29-janv-16		Université	
Total	15 162	13 268				

Situation de la dette au 31/12/2024	Montant total HT (en k€)	Début	Fin
Dédit	744	2013	2041
Cession Dailly acceptée sur garantie visant à financer 80% du loyer financier investissement	11 150	2016	2041
Loyer annuel restant dû correspondant à la construction, à l'équipement et au financement	12 544	2016	2041
Loyer annuel restant dû correspondant à l'entretien, la maintenance et de renouvellement	5 592	2016	2041

Une indemnité irrévocable est prévue en cas de fin anticipée du contrat dont les modalités de calcul sont les suivantes :

a. en cas de résiliation du Contrat de Partenariat pour faute du Partenaire : la valeur actuelle, actualisée au taux de swap (constaté à la date de résiliation) majoré de la marge de crédit applicable, des montants des Redevances R1.1(frais financiers sur Crédit Long Terme Dailly - créance cédée part acceptée) et R1.4 (amortissement capital sur Crédit Long Terme Projet - créance cédée part acceptée) restant à courir jusqu'au terme normal du Contrat de Partenariat ;

b. en cas de résiliation du Contrat de Partenariat pour force majeure : la valeur actuelle, actualisée au taux de swap (constaté à la date de résiliation) majoré de 66% de la marge de crédit applicable, des montants des Redevances R1.1 et R1.4 restants à courir jusqu'au terme normal du Contrat de Partenariat ;

c. en cas de résiliation du Contrat de Partenariat pour motif d'intérêt général : la valeur actuelle, actualisée au taux de swap (constaté à la date de résiliation) majoré de 33% de la marge de crédit applicable, des montants des Redevances R1.1 et R1.4 restants à courir jusqu'au terme normal du Contrat de Partenariat ;

d. dans tous les autres cas où l'Indemnité Irrévocable est due par le Partenaire en application des stipulations du Contrat de Partenariat ou de la Convention Tripartite : la valeur actuelle, actualisée au taux de swap (constaté à la date de résiliation ou toute autre date d'exigibilité), des montants des Redevances R1.1 et R1.4 restants à courir jusqu'au terme normal du Contrat de Partenariat ;

e. majorée des intérêts courus au titre du Financement entre la date de prise d'effet de l'exigibilité de l'Indemnité Irrévocable et la date de son versement.

Le taux de swap défini ci-dessus correspond au taux de swap amortissable contre Euribor 3 mois, ou tout autre indice qui lui serait substitué ou reconnu équivalent, d'un emprunt d'une durée équivalente à la durée résiduelle théorique du Contrat de Partenariat et présentant le même profil que l'échéancier de paiement des Redevances R1.1 et R1.4.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont principalement constituées de titres de participation de sociétés non consolidées. La valeur brute est constituée par le prix d'acquisition augmenté le cas échéant des frais complémentaires activables.

Une dépréciation est constituée, le cas échéant, pour amener leur valeur au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur d'utilité appréciée sur la base du potentiel économique de la filiale appréciée en fonction de la quote-part d'actif net réévalué, de la rentabilité et de leur valeur économique.

Les autres immobilisations financières correspondent pour l'essentiel à des dépôts et cautionnements et des créances rattachées à des participations non consolidées.

Stock

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée en cas de risque probable de non-recouvrement.

En cours d'exercice, et régulièrement, des créances douteuses sont identifiées pour les clients dont la solvabilité apparaît compromise.

Les créances douteuses sont dépréciées en fonction des risques de non-recouvrement, appréciés au cas par cas. Même si une politique de recouvrement active est mise en place pour les créances non soldées, incluant le recouvrement forcé par voie d'huissier ou de saisie directe, une dépréciation doit être comptabilisée si un risque de non-recouvrement est identifié.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour le prix d'acquisition ou leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Au 31 décembre, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constatée pour la différence.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque sont évaluées pour leur valeur nominale.

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges d'exploitation courantes, facturées au titre de l'exercice suivant.

Financement de l'actif

L'inscription à l'actif des biens remis en dotation par l'État a pour contrepartie un compte de financement de l'actif. Ces comptes peuvent être subdivisés en fonction de la nature du bien (mis à disposition ou remis en pleine propriété). Bien que ces comptes de financement de l'actif fassent partie des capitaux propres, il est important de les distinguer des autres rubriques de capitaux propres.

Les financements externes de l'actif (anciennement appelés subventions d'investissement) sont comptabilisés au passif, et non dans les capitaux propres. La distinction entre les financements en provenance de l'État et ceux reçus de tiers, ainsi que leur rattachement ou non à un actif déterminé, est conforme aux sources.

Les financements externes de l'actif rattachés à un actif amortissable sont repris en résultat, sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur des immobilisations acquises au moyen de ces financements. Par respect du principe général de symétrie et conformément à l'instruction DGFiP sur le financement de l'actif, la comptabilisation de la reprise en résultat des financements s'effectue en résultat d'exploitation ou en résultat financier, en fonction de la nature de la dépréciation de l'actif.

Provisions pour risques et charges

Les provisions peuvent être constituées lorsque la charge ou le risque envisagé n'est pas certain, mais probable, ou lorsqu'il est certain. La probabilité de la charge peut être née au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur. Une provision est maintenue au bilan jusqu'à ce que l'obligation soit éteinte ou que la probabilité d'une sortie de ressources devienne faible.

Une provision est comptabilisée pour les risques et charges dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, ce qui implique que l'objet de l'obligation peut également être incertain dans certains cas.

Une provision est comptabilisée dès lors que, cumulativement :

- l'établissement a une obligation à l'égard d'un tiers ;
- il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers ;
- cette sortie de ressources se fera sans contrepartie au moins équivalente attendue de la part du tiers ;
- l'estimation de l'obligation est suffisamment fiable.

Ces provisions correspondent aux passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise sur la base des informations connues à la date d'arrêté des comptes.

Au sein de l'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE et compte tenu qu'ils reposent sur des bases estimatives, sont recensés en provision pour risques et charges, les droits inscrits sur comptes épargne-temps conformément aux dispositions de l'instruction de la DGFIP du 27 novembre 2013, reprise dans le recueil des normes comptables.

Engagements de retraite et prestations assimilées

La méthode préférentielle concernant le provisionnement des indemnités de fin de carrière n'a pas été appliquée pour les raisons suivantes :

- Concernant l'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, les personnels travaillant pour l'université sont fonctionnaires ou ont des contrats de droit public. L'université n'a donc aucune obligation de versement d'une indemnité au moment du départ du personnel à la retraite.
- Concernant les autres entités, les estimations effectuées ont démontré que ces montants étaient non significatifs.

Provisions fiscalement règlementées

Ces provisions constatées en vertu de dispositions fiscales sont considérées économiquement comme non justifiées et font l'objet d'une annulation dans les comptes consolidés.

Ecarts de conversion

Les écarts d'actif ou de passif provenant de la conversion dans la monnaie d'établissement des comptes annuels des entreprises consolidées, de dettes et de créances libellées dans une autre monnaie font l'objet des retraitements suivants :

- comptabilisation des écarts de conversion actif en mali de change,
- comptabilisation des écarts de conversion passif en boni de change,
- annulation des provisions pour risques de change pouvant exister.

Subventions d'investissements

Les subventions d'investissement représentent l'ensemble des subventions accordées au groupe dans le cadre du développement de son activité.

Impôts sur les bénéfices

Le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé, de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société. Les décalages temporaires entre les résultats comptables et fiscaux ainsi que les retraitements résultant de l'élimination de l'incidence des législations fiscales ont donné lieu au calcul d'un impôt différé.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que lorsque leur récupération est probable. Cette récupération peut dépendre de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement, mais ce n'est pas une condition nécessaire. La récupération des actifs d'impôts différés n'est pas systématique lorsque les déficits sont reportables indéfiniment.

3. DETAIL DES COMPTES DU BILAN

3.1. Ecart d'acquisition

	Ouverture	Dotations de l'exercice	Clôture
Ecart d'acquisition	707		707
Amt/pertes val. écart d'acquisition	-707		-707
Ecarts d'acquisition - passif	1 472	13	1 486
Reprise - écarts d'acquisition - passif	-1 472	-13	-1 486
Total Valeur Nette			

L'écart d'acquisition est relatif à CAI. Celui-ci a été intégralement déprécié.

3.2. Immobilisations incorporelles

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Reclassements	Clôture
Frais de recherche	463				163	626
Concessions, brevets & droits similaires	369	6	-38			337
Logiciels	3 621	54	-16			3 659
Droit au bail		16				16
Immobilisations incorporelles en cours	287	249			-163	373
Autres immobilisations incorporelles	1 923	250	-883			1 291
Total immobilisations incorporelles	**6 663**	**576**	**-937**			**6 302**
Amt/Dép. frais de rech.	-306			-86		-391
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	-345			-9	38	-316
Amt/Dép. logiciels	-3 475		16	-96		-3 554
Amt/Dép. droit au bail				-3		-3
Amt/Dép. autres immos incorp.	-912		920	-539	-38	-569
Total amt/dép. immobilisations incorporelles	**-5 037**		**937**	**-732**		**-4 833**
Total Valeur Nette	**1 626**	**576**		**-732**		**1 469**

3.3. Immobilisations corporelles

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Reclassements	Clôture
Terrains	21 014					21 014
Agencements sur terrains	188	5				193
Constructions	323 660	8 020			29 340	361 021
Installations tech, matériel & outillage	85 626	3 658	-329			88 954
Matériel informatique	227	1	-164		10	74
Autres immobilisations corporelles	57 301	5 221	-398		-10	62 114
Installations tech, matériel & outillage - location	216	123				339
Immobilisations corporelles en cours	36 885	2 995	-50		-29 340	10 489
Avances et acomptes s/immo. corp.	2 291	347				2 638
Total immobilisations corporelles	**527 408**	**20 370**	**-942**			**546 836**
Amt/Dép. Agencements sur terrains	-156			-5		-160
Amt/Dép. constructions	-111 040			-13 430		-124 470
Amt/Dép. Matériel informatique	-217		164	-6	-10	-69
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	-70 863		329	-4 531		-75 065
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	-46 875		398	-3 684	10	-50 150
Amt/Dép. immobilisations corp. en cours	-250					-250
Amt/dép. install tech, matériel & outil. - location	-58			-74		-133
Total amt/dép. immobilisations corporelles	**-229 458**		**891**	**-21 731**		**-250 298**
Total Valeur Nette	**297 950**	**20 370**	**-50**	**-21 731**		**296 539**

3.4. Immobilisations financières

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Reclassements	Clôture
Titres de participation	41	226	-31		75	311
Intérêts courus sur créances et prêts	7					7
Titres immobilisés (AFS - non courant)	405	12			-90	327
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	321 224	35 713	-24			356 913
Total Immobilisations financières	**321 677**	**35 951**	**-55**		**-15**	**357 558**
Dépréciations des titres				-1		-1
Total Dép. immobilisations financières				**-1**		**-1**
Total Valeur Nette	**321 677**	**35 951**	**-55**	**-1**	**-15**	**357 557**

3.5. Ventilation des créances par échéance

	Clôture	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	5 ans et plus
Immobilisations financières	356 921	7	356 913	
Clients, comptes rattachés	11 448	11 101	347	
Autres créances	31 481	9 987	21 494	
Total Créances	**399 849**	**21 094**	**378 755**	

3.6. Titres non consolidés

Société détentrice	Société détenue	Pourcentage de détention	Valeur Brute	Provision	Net
UCA	BIOVALO		10		10
UCA	OAT	Non applicable	261		261
CAI	FPCI PERTINENCE INVEST2	Non applicable	60	-1	60
CAI	Divers		20		20
CAI	ACTIONS SURGAR		130		130
CAI	ACTIONS NUTRITHERAGEN		1		1
CAI	FPCI PERTINENCE INVEST2		156		156
CNEP	Divers				
Total			**637**	**-1**	**637**

3.7. Stocks

	Clôture			Ouverture		
	Brut	Dotations / reprises	Net	Brut	Dotations / reprises	Net
Stocks mp, fournitures et aut. appro.				1		1
Stocks - en-cours de production	5 743	-4 194	1 549	5 486	-4 159	1 328
Stocks -pdts finis et intermédiaires	527		527	582		582
Total	**6 269**	**-4 194**	**2 075**	**6 069**	**-4 159**	**1 910**

3.8. Valeurs mobilières de placement

	Décembre 2024	Décembre 2023
Vmp - equivalents de trésorerie	650	131
Total valeurs mobilières de placement	**650**	**131**

3.9. Provision pour risques et charges

	Ouverture	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. utilisée)	Clôture
Provisions pour litiges - non courant	451	13	-319	144
Total provisions pour risques	**451**	**13**	**-319**	**144**
Autres provisions pour charges - non courant	1 711	107		1 818
Total provisions pour charges	**1 711**	**107**		**1 818**
Total provisions pour risques et charges	**2 162**	**120**	**-319**	**1 962**

3.10. Emprunts et dettes financières

	Ouverture	Augmentation	Remboursement	Autres	Clôture
Emprunts auprès établiss. de crédit - non courant	174	140		-68	246
Emprunts auprès établiss. de crédit - courant	53		-53	68	68
Autres emprunts et dettes assimilées - non courant	331 739	35 706	-587	-544	366 314
Autres emprunts et dettes assimilées - courant	64			544	608
Intérêts courus sur emprunts - courant					
Total Dettes financières MLT	**332 030**	**35 846**	**-640**		**367 236**
Concours bancaires (trésorerie passive)	36	13			49
Total Dettes financières CT	**36**	**13**			**49**
Total emprunts et dettes financières	**332 066**	**35 859**	**-640**		**367 285**

3.11. Ventilation des dettes par échéance

	Décembre 2024	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	5 ans et plus
Emprunts et dettes financières	367 285	725	2 398	364 162
Fournisseurs et comptes rattachés	11 696	11 696		
Autres dettes	70 967	70 967		
Total dettes	**449 948**	**83 389**	**2 398**	**364 162**

3.12. Impôts différés

Au sein du périmètre de consolidation, seule l' UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE n'est pas soumise en totalité à l'impôt sur les sociétés.

Les comptes consolidés enregistrent des impôts différés qui sont calculés selon la méthode du report variable.

Le taux retenu pour le calcul de l'impôt différé au 31 décembre 2024 est de 25 %.

Les déficits fiscaux et les amortissements réputés différés sont retraités à l'actif du bilan en tant qu'impôt différé actif, dans la mesure où leur probabilité d'imputation sur des bénéfices futurs est jugée plus probable qu'improbable.

Aucune activation de déficits reportables n'a été constaté au sein des comptes consolidés.

Entité	Total des déficits reportables au 31/12/2024 (K€)	Part des déficits reportables activables (K€)	Part des déficits reportables non activables (K€)	Taux d'IS utilisé	Montant des impôts différés actifs (K€)
CAI	4 583		4 583	25%	
CIDECO				25%	
CNEP	2 145		2 145	25%	
UCA					
TOTAL	**6 728**		**6 728**		

Les déficits de CNEP n'ont pas été activés du fait que le dirigeant nous a indiqué que la société ne devrait pas faire de bénéfice fiscal au cours des 3 prochaines années.

Les déficits de CAI ne sont pas activés pour deux raisons :

- La société a été déficitaire en 2024.

- Nous n'avons pas d'élément nous permettant d'avoir une approche des résultats fiscaux sur les prochaines années.

4. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

4.1. Produits sans contrepartie directe

	Clôture	Ouverture
Subventions d'exploitation	301 654	297 437
Autres produits sans contrepartie directe	2 438	2 377
Produits sans contrepartie directe	**304 092**	**299 815**

4.2. Produits avec contrepartie

	Clôture	Ouverture
Production vendue de services	28 566	24 257
Ventes de marchandises	20	7
Autres refacturations avec marge	3 684	2 997
Production stockée	201	-819
Production immobilisée	408	283
Autres produits divers	5 292	4 431
Produits avec contrepartie	**38 172**	**31 156**

Détails des autres produits divers

	Clôture	Ouverture
Autres produits	5 272	2 849
Produits excep. s/ exercices antérieurs	1	94
Produits de cession d'immo. corp.	14	1 487
Autres produits exceptionnels	5	1
Autres produits divers	**5 292**	**4 431**

4.3. Autres produits de fonctionnement

	Clôture	Ouverture
Transferts de charges d'exploitation	110	99
Rep./provisions d'exploitation	319	156
Rep./dép. des stocks en-cours et produits finis		1 193
Rep./dép. des créances (actif circulant)	438	130
Gains de change sur autres dettes et créances - réalisés	1	8
Autres produits de fonctionnement	**869**	**1 586**

4.4. Achats consommés

	Décembre 2024	Décembre 2023
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	-200	-126
Var. stocks mp, fournit. & autres appro.	-1	-3
Achats consommés	**-201**	**-129**

4.5. Charges de personnel

	Décembre 2024	Décembre 2023
Rémunérations du personnel	-162 615	-157 777
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-105 703	-102 742
Autres charges de personnel (dont intéressement)	-1 632	-1 185
Charges de personnel	**-269 950**	**-261 703**

4.6. Autres charges de fonctionnement

	Clôture	Ouverture
Achat d'études	-511	-318
Autres achats	-130	-121
Achats non stockés de matières et fournitures	-17 663	-21 226
Sous-traitance générale	-494	-549
Redevances de location-financement	2	-1
Locations et charges locatives	-1 631	-1 093
Entretiens et réparations	-6 196	-6 591
Primes d'assurance	-392	-374
Etudes et recherches	-1 368	-1 218
Divers	-1 584	-1 534
Personnel mis à disposition	-2 106	-1 411
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	-1 148	-1 048
Publicités	-1 299	-1 259
Transports	-420	-347
Déplacements, missions	-5 470	-4 677
Frais postaux	-428	-426
Services bancaires	-41	-44
Autres charges externes	-7 038	-7 255
Autres charges diverses	-14 166	-10 100
Autres charges de fonctionnement	**-62 083**	**-59 593**

Détails des autres charges diverses

	Clôture	Ouverture
Autres charges	-13 937	-9 653
VNC des immo. corp. cédées	-50	-448
VNC des titres cédés	-31	
Autres charges exceptionnelles	-146	
Dotations aux provisions réglementées		
Autres charges diverses	**-14 165**	**-10 100**

4.7. Impôts et taxes

	Décembre 2024	Décembre 2023
Impôts et taxes sur rémunérations	-3 380	-3 295
Autres impôts et taxes	-137	-116
Impôts et taxes	**-3 516**	**-3 411**

4.8. Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et reprise de financement rattaché à un actif

	Décembre 2024	Décembre 2023
Dot./amt. & dép. immo. incorporelles	-624	-270
Dot./amt. & dép. immo. corporelles	-21 839	-20 224
Dot. aux prov. d'exploitation	-120	-1 079
Dot/dép. des stocks en-cours et produits finis	-36	
Dot./dép. des actifs circulants	-4	-420
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	**-22 622**	**-21 993**
Reprise de financement rattaché à un actif	11 321	11 644
Reprise de financement rattaché à un actif	**11 321**	**11 644**

4.9. Résultat financier

	Décembre 2024	Décembre 2023
Charges d'intérêts sur emprunt	-290	-343
Pertes de change sur autres dettes et créances - réalisées	-8	-2
Charges financières	**-298**	**-345**
Revenus actifs financ. hors équiv. de trésorerie	13	
Gains de change sur autres dettes et créances - réalisés	1	8
Autres produits financiers	112	83
Produits financiers	**126**	**90**
Total Résultat financier	**-172**	**-255**

4.10. Impôts sur les bénéfices

	Décembre 2024	Décembre 2023
Impôt exigible	-188	-325
Autres cir non reclassables produit ou ch. d'impôts ou économies d'impôts	635	651
Total Impôts sur les bénéfices	**447**	**326**

Société	Nature	Montant
CAI	Crédit impôt rech.	226
CIDECO	Crédit impôt rech.	185
CNEP	Crédit impôt rech.	224
Total des crédits d'impôt		**635**

4.11. Preuve d'impôt

	Décembre 2024	Décembre 2023
Résultat consolidé	- 3 632	- 1 084
Amort de l'écart d'acquisition	13	1 472
Résultat net consolidé hors amortissement des écarts d'acquisition	**- 3 645**	**- 2 557**
Impôts comptabilisés	447	326
Résultat net consolidé avant IS	**- 4 092**	**- 2 883**
Réintégrations permanentes	6	5
Déductions permanentes	- 96	- 298
Déficits antérieurs non activés et utilisés		- 978
Déficits non activés	757	300
Résultat de l'université non soumis à l'impôt	4 410	5 445
Résultat net consolidé après IS	**985**	**1 591**
Is au taux normal de 25%	246	398
Impôt théorique consolidé	**246**	**398**
Crédits impôts	- 635	- 651
Autres écarts	- 58	- 73
Impôt consolidé total	**- 447**	**- 326**
Taux d'IS effectif	**10,92%**	**11,30%**

5. ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1. Engagements donnés

	Décembre 2024	Décembre 2023
Clauses de retour à meilleure fortune accordées	17 204 000	17 050 000
Engagements donnés	**17 204 000**	**17 050 000**

L'abandon de créance de la BPI a été conditionné à une clause de retour à meilleure fortune qui constitue l'intégralité de l'engagement.

6. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES

6.1. Honoraires des commissaires aux comptes

	Décembre 2024	Certification des comptes	Autres services
UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE	62	62	
CNEP	4	4	
CIDECO			
CLERMONT AUVERGNE INNOVATION	14	14	
Honoraires des CAC	**80**	**80**	

6.2. Effectif moyen

	Décembre 2024	Décembre 2023
UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE	3 513	3 463
CNEP	11	11
CIDECO	27	26
CLERMONT AUVERGNE INNOVATION	24	20
Effectif	**3 575**	**3 520**